

Compte financier 2019

L'agent comptable soussigné, affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte financier. Il affirme en outre, et sous les mêmes peines, que les opérations portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de l'Etablissement et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A Toulouse, le 06 mars 2020

L'agent comptable



Patricia ROMANA

L'ordonnateur soussigné certifie l'exactitude du montant des mandats de dépense et du montant des titres de recette inscrits au présent compte financier.

A Toulouse, le 06 mars 2020

L'ordonnateur, Le Président

Philippe RAIMBAULT

Adopté sans réserve (1) par le Conseil d'administration dans la séance du 06 mars 2020

A Toulouse, le 06 mars 2020

Le Président du Conseil d'Administration

Philippe RAIMBAULT

- (1) Mention « Sans réserve » à rayer éventuellement

- En cas de réserves, joindre l'exemplaire du procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration